

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février 2023 à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT).

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 7

○ Pour : 7

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 11 février 2023

Date d'affichage :

Le 11 février 2023

DECISION N° :  
DB/2023-02-15/07

OBJET DE LA SEANCE :  
Zone d'activités de Rullière  
(Saint-Romain-Lachalm)

Acquisition MOUNIER

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
SABY François-Régis, SANTY Jean-Pierre, PEYRARD Guy et  
SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : POINAS Jean-Michel.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée  
Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant  
délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée  
de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions  
foncières, les aliénations, et les échanges et mise en réserve passés de  
gré à gré en dessous de 90 000 €.

Il rappelle également la compétence de la Communauté de  
Communes dans le domaine économique, et notamment en ce qui  
concerne la zone d'activités de Rullière située sur la Commune de  
Saint-Romain-Lachalm.

M. le Président présente alors la proposition d'acquérir des  
parcelles de terrain supplémentaires sur ce secteur afin de permettre la  
réalisation d'une future extension de cette zone d'activités :

- Parcelle appartenant à M. Joseph MOUNIER (43620 Saint-Romain-Lachalm) : E 1103 (4 875 m<sup>2</sup>) sise au Plat de Lautat à Saint-Romain-Lachalm.
- Prix d'acquisition : 2.50 € le m<sup>2</sup>, soit la somme totale de 12 187,50 €.
- Notaire chargé de l'opération : Me Catherine SIMONET, (43220 Dunières)

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur  
ces acquisitions foncières à proximité de la zone d'activités de Rullière à  
Saint-Romain-Lachalm.

AR Prefecture

043-244300307-20230215-DB20231507-AU  
Reçu le 23/02/2023

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'acquérir la parcelle E 1103 (4 875 m<sup>2</sup>) sise au Plat de Lautat à Saint-Romain-Lachalm appartenant à M. Joseph MOUNIER (43620 Saint-Romain-Lachalm), au prix de 12 187,50 € pour l'ensemble,
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant à ces terrains,
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant à ces terrains, et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230215-DB20231507-AU  
Reçu le 23/02/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*